



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

Lille, le 4 février 2016

Communiqué de presse

CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE PESAGE DANS LA FILIÈRE AGRO-ALIMENTAIRE : LE NORD – PAS-DE-CALAIS ET LA PICARDIE DANS LA NORME



Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, a mobilisé les agents des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) en septembre et octobre pour mener une opération nationale de contrôle des instruments de pesage dans la filière agro-alimentaire. Cette action visait à s'assurer de la réalité des poids affichés lors des transactions commerciales avec les consommateurs et entre les professionnels. Une opération de même nature avait été conduite en 2011.

Des contrôles inopinés ont porté sur tous types d'instruments de pesage comme les balances, les bascules, les doseuses-trieuses ou les emballeuses. Les résultats font apparaître une amélioration de la conformité et de la qualité métrologique des instruments de pesage utilisés dans la filière agro-alimentaire depuis 2011.

Dans la région, les balances de l'agro-alimentaire régional sont tout à fait dans les conclusions de l'opération nationale.

En Nord – Pas-de-Calais Picardie : seulement 9 instruments hors norme sur 393 testés

En Nord – Pas-de-Calais, 478 instruments de pesage ont été examinés dans 160 entreprises de la filière agro-alimentaire. Dans l'attente de leur régularisation, 15 % ont été mis hors service, essentiellement pour retard du contrôle annuel technique obligatoire. Ce chiffre était de 27 % en 2011. Plus de la moitié des instruments, soit 274, a fait l'objet d'essais métrologiques. Seuls 7 présentaient des erreurs supérieures aux tolérances réglementaires, l'erreur moyenne étant de l'ordre de 0,1 g pour 1 kg pesé.

En Picardie, 347 instruments de pesage ont été examinés dans 65 sites dont 48 % ont fait l'objet d'essais techniques de divers types. Pour des raisons administratives, 44 instruments ont été refusés soit 13 %. En 2011, ce chiffre était de 25 %. La moyenne des erreurs pour les 119 instruments dont la justesse a été contrôlée à 1 kg est de -1 g (0,1%). Seul 2 instruments ont été refusés à la suite des essais métrologiques.

Les services métrologie des DIRECCTE procèdent régulièrement à des contrôles similaires sur les différents types d'instruments de mesure utilisés dans le commerce, tels que les pompes à essence, les taximètres ou les compteurs de fioul sur les camions de livraison. Ils surveillent également l'action des organismes agréés qui effectuent les contrôles techniques obligatoires de ces instruments. Cette chaîne de contrôle contribue à assurer la justesse des instruments et la loyauté des transactions commerciales, au bénéfice de la compétitivité des entreprises et de la protection des consommateurs.